

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée du Rhône

ARRETE PREFECTORAL - N° 69-2016-07-12-005

portant composition du conseil citoyen de la ville d'OULLINS
Quartier de la Saulaie

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'Etat fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;

VU le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;

CONSIDERANT la demande de validation du conseil citoyen formulée par le maire d'Oullins auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes du 14 juin 2016 ;

SUR PROPOSITION du Préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

A r r ê t e :

Article 1 - Le conseil citoyen mis en place sur le territoire d'Oullins dans le quartier de la Saulaie est constitué comme suit (voir annexe 1).

.../...

Article 2 - Fonctionnement interne

Le conseil citoyen doit élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

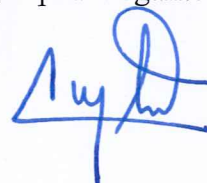
Article 3 - Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de renouvellement des membres doivent être définies. Le renouvellement, total ou partiel des membres du conseil citoyen peut être prévu. Cela peut notamment se réaliser à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant, du contrat de ville.

Article 4 - Le Préfet secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances et le maire d'Oullins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Rhône.

Lyon, le **12 JUL. 2016**

Le préfet secrétaire général,
Préfet délégué pour l'égalité des chances



Xavier INGLEBERT

Liste des membres du Conseil Citoyen d'OULLINS

TITRE	NOM	PRENOM	STRUCTURE	ACTEURS LOCAUX	HABITANTS	ADRESSE	CP	VILLE	MAIL
M.	GHEDHAB	Abderrazak			X	44 av Jean Jaurès	69600	OULLINS	
M.	BELMIMOUN	Nordine			X	95 bis rue Pierre Séward	69600	OULLINS	
Mme	JUILLARD	Zoé			X	1 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	zoescalade@hotmail.fr
Mme	BARRIER	Marie-Thérèse			X	64 rue Pierre Séward	69600	OULLINS	
Mme	BERGUIGUA	Martine			X	29 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	
Mme	SENHADJI	Zehira			X	42 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	
M.	BEN ABID	Ali			X	12 rue Baudin	69600	OULLINS	
Mme	ROLLAND	Emilie			X	1 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	emilie.rolland.po@gmail.com
Mme	BERENICE	Marlène	ACFTO	X		27 rue Dubois Crancé	69600	OULLINS	
Mme	MENEZ	Cécile	ACSO	X		Place de la Convention	69600	OULLINS	adulte-relais@csoullins.fr
M.	THOLLOT	Pascal	ADACOS et Pharmacie de la Saulaie	X		6 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	pascal.thollot@resopharma.fr
Mme	REY-GOREZ	Sandra	Pomme 2 Carotte	X		20 ave Jean Jaurès	69600	OULLINS	sreygorez@pomme2carotte.com

Composition du Conseil Citoyen: 12 membres

Collège habitants: 8 membres

Collège acteurs locaux: 4 membres

Parité respectée: 4 hommes - 8 femmes

1 personne tirée au sort est membre du Conseil Citoyen